



SURF



Fiches d'actions



Stratégie partenariale
& plan d'actions (2024-2029)





Fiche action 1.1 Port de l'Occident (2e Arr.)



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectif :

Requalifier un ancien port pour lui redonner une vocation portuaire et urbaine

THÉMATIQUE
Territoires de projets

Description

Si le montage technique et financier reste à trouver (avec des financements publics en fonction des projets retenus) pour imaginer le devenir du Port de l'Occident, l'objectif est d'en faire un **projet urbain et un espace public mixte** en lien avec le fluvial.

L'hypothèse de destruction de l'estacade du Port de l'Occident est exclue compte tenu du potentiel de l'infrastructure portuaire existante et **d'autres vocations peuvent être imaginées sur cet espace ; logistique urbaine fluviale, accueil de compagnies de bateaux promenade/navettes fluviales...**

Calendrier :

- Etudes & procédures : 2023 - 2025
- Travaux : 2026 - 2027
- Livraison : 2028

VNF, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon constitueront un groupe de projet avec un AMO commun pour identifier les pistes de reconversion du Port de l'Occident.

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Une étude technique sur la réhabilitation de l'estacade du quai Maréchal Joffre a été réalisée en janvier 2022.

Etude programmatique d'EGIS (pré-programme usages, projections financières) livrée décembre 2023.

Etude d'insertion paysagère et travail architectural d'un scénario livrés 1^{er} trimestre 2024



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : moyen-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : faible

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Relocalisation des bateaux autorisés
- Travaux à réaliser
- Présentation aux ABF des évolutions envisagées (question de la surélévation)
- Etude de Rives et Développement sur les potentialités des bâtiments
- Validation de la programmation et de ses objectifs par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et VNF
- Montage financier encore incertain (financements public ou privés)

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF, Métropole de Lyon et Ville de Lyon
- **Partenaires techniques et financiers** : Rives & Développement, divers partenaires publics (Sytral Mobilités, Plan Rhône...) et/ou privés en fonction du programme retenu.

Éléments financiers

- **Investissements** : entre 8 et 15 millions € (travaux)
- **Budget études** : 100 k€

Thématique **territoires de projets**



Fiche action 1.2 Défilé de la Saône (5e&9eArr.)



En phase de
planification

En progression

Partiellement
achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectif :

Requalifier l'ensemble de la rive droite de la Saône entre le quai Hippolyte Jaÿr et le pont de la Feuillée à travers le prisme de la renaturation, du transport fluvial (fret et passagers) et des loisirs terrestres-nautiques.

Description :

À travers la prise de conscience de son fort potentiel et son intérêt dans ce secteur historique du cœur de métropole, la rive droite du défilé de la Saône doit se transformer et répondre à un nouveau besoin à travers 3 projets majeurs qui seront portés par la Métropole de Lyon, en partenariat avec VNF :

1. **La reconversion de la place du Port Mouton et du quai** est particulièrement emblématique du nouveau rapport aux fleuves souhaité. Le parking en structure du quai Arloing n'est pas dans le périmètre du projet porté par la Métropole mais fera l'objet d'une réflexion des partenaires sur son devenir ;
2. **Sur le bas port du quai Hippolyte Jaÿr** est envisagé le développement d'une nouvelle façade urbaine et fluviale avec un nouveau site ouvert aux loisirs ;
3. **La renaturation des bas-ports non utilisés à travers une transformation globale** : fermetures, restriction d'accès, création de ripisylves (cf. action 3 de la thématique Renaturation).

Calendrier :

- Place du Port Mouton, étude ABF et renaturation des bas-ports : lancement pendant le mandat (avant 2026)
- Nouvelle façade urbaine du quai Jaÿr : réalisation dans un prochain mandat

Etat d'avancement au 1 juin 2024 :

Place du Port Mouton: 1er travaux 2025 (VLn°3 en partie sur le bas-port)

Projet de renaturation des bas-ports : étude prise en compte de la valeur patrimoniale, urbaine, architecturale et paysagère livrée décembre 2023.

1^{ère} expérimentation qui pierre-scize réalisée par Espèces parmi'Lyons

Attente structuration du pilotage de la suite.



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : en deux temps
 - Court terme : usages restauration/loisirs
 - Long-terme : renaturation globale
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : élevé

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Intégrer l'étude architecturale, patrimoniale et paysagère en cours de réalisation
- Acter la fermeture des bas-ports (arrêté municipal?)
- Pour la nouvelle façade urbaine et fluviale : choix des usages et de l'offre de loisir proposée
- Vérification de la domanialité du parking quai Arloing

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon et Ville de Lyon
- **Partenaires technique et financiers** : VNF, Agence de l'eau et / ou Fonds vert

Éléments financiers

- **Investissements** : 1 million d'euros (estimation)
Premier projet de renaturation à 185 000 € (estimation Des Espèces Parmi'Lyons) et projet à long-terme avec des investissements plus conséquents



Fiche action 1.3

Docks Confluence (2e Arr.)



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectif :

Améliorer l'insertion architecturale et paysagère des activités fluviales et requalifier le balcon fluvial des Docks de Confluence pour améliorer l'interface fleuve-urbain.

THÉMATIQUE
Territoires de projets

Description :

Le potentiel des Docks Confluence pour le développement de projets en interface entre le fleuve et le quartier est avéré. Cependant, il existe de réels conflits d'usages (bateaux logements/activités terrestres, stationnement sur promenade, appropriation de la berge) qui risquent de s'intensifier dans le temps.

À travers une réflexion globale du linéaire de quai du Port Rambaud, il s'agira de **requalifier le balcon fluvial en lien avec les activités présentes dans les Docks Confluence et améliorer l'insertion architecturale et paysagère** des bateaux présents et activités existantes.

Si la logistique lourde fluviale est exclue du projet de requalification, il **conviendra d'étudier les possibles usages à intégrer sur ce futur quai mixte afin de développer de nouvelles activités** : tourisme fluvial, navettes...

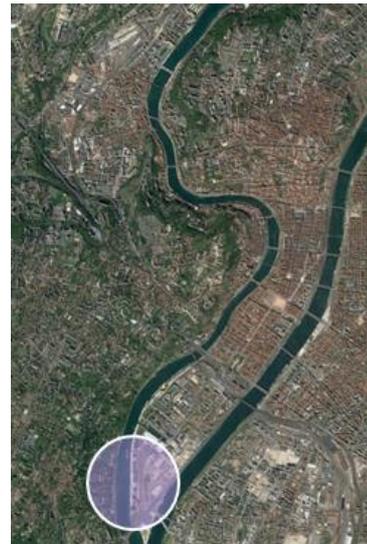
Deux temps :

- Court-terme : amélioration de l'insertion architecturale et urbaine des bateaux stationnaires
- Long-terme : réinterroger et requalifier la façade fluviale des docks

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Une diversité de bateaux stationnaires (et quelques bateaux navigants) sont amarrés au port Rambaud. Des projets de déplacement ont pu être évoqués avec les habitants mais nécessitent la réalisation de nouveaux emplacements.

Le projet TEOL va impacter le Nord du site (axe rue Montrochet).



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : long-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : moyen

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Création de nouveaux emplacements pour les bateaux habitation (quai des Étroits) – déplacement en concertation avec les occupants

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF et Métropole de Lyon
- **Partenaire technique** : Ville de Lyon, SYTRAL Mobilités

Éléments financiers

- **Investissements** : concours/appel à projets (100 k€ ?)
- Pour mémoire : investissements pour créer les nouveaux emplacements (100 000 € par emplacement)



Fiche action 1.4 Darse de Confluence (2e Arr.)

En phase de
planification

En progression

Partiellement
achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectif :

Faire de la Darse une place urbaine fluviale multi-usages et renforcer la sécurité des lieux pour y accueillir une nouvelle offre de loisirs et d'activités

Description :

La Darse de Confluence présente un potentiel important de par sa localisation et de l'espace qu'elle offre. Aujourd'hui, peu d'activités y sont implantées et son potentiel n'est pas complètement exploité. Aussi, les 80 mètres de linéaire de quai libres vont accueillir le remisage des navettes fluviales de la 1^{ère} ligne (2025).

La Métropole de Lyon, VNF et la Ville de Lyon étudieront les différents usages que la Darse pourrait revêtir dans les prochaines années :

- Amélioration de la halte de plaisance
- Développement des loisirs nautiques (activités, locations..)
- Lieu potentiel dans le cadre de l'étude sur la baignade urbaine
- Scène pour les événements aqua-urbains.

Des arbitrages politiques seront à mener entre les différentes options.



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : faible
- **Niveau de maturité** : faible

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Validation d'implantation du port d'attache des premières navettes fluviales de la ligne Saône en 2025 (5 bateaux à terme)

Date réimplantation de la passerelle modes actifs pas encore arrêtée.

Approfondissement de la création d'une baignade au fond de la darse (SPL Confluence).

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Conclusions de l'étude sites baignade Rhône et Saône (volet qualité de l'eau de la darse en particulier)

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques et financiers** : Ville de Lyon, VNF, SYTRAL Mobilités

Éléments financiers

- **Investissements** : financements éventuels pour l'aménagement d'un bassin de baignade et la modernisation des haltes.



- **Loupe d'Albigny-Couzon**
- **Rive droite du Rhône**

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Loupe d'Albigny-Couzon

L'aménagement du secteur de la Loupe d'Albigny-Couzon est un des secteurs stratégiques pour l'agglomération lyonnaise de développement urbain sur la Saône.

Le projet propose une mixité entre logements, activités tertiaires et activités de loisirs liées à la préservation de la base nautique et l'accueil de plaisanciers. Plusieurs scénarios ont mis en évidence les caractéristiques environnementales et paysagères du lieu pour composer un nouveau territoire atypique pour l'agglomération. Le paysage de bords de Saône (et les contraintes liées au PPRNI) redessinent les contours d'une organisation urbaine et installent les bases d'un nouvel éco-quartier aux portes de Lyon.

Le projet comporte une dimension fluviale importante se déclinant autour de la plaisance, des loisirs et du fret.



► Début des travaux



Portage et pilotage de l'action

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques** : VNF et Villes d'Albigny-sur-Saône et de Couzon

Rive droite du Rhône

L'objectif est de réduire la place de la voiture pour offrir des espaces publics apaisés en bord de Rhône. Pour cela, les voies bétonnées pourraient laisser place à des promenades ; un axe des Voies Lyonnaises ; des aires de jeu, de sport et de détente des espaces verts ainsi qu'un meilleur accès au Rhône depuis la presqu'île.

Le projet vise à reconnecter le fleuve avec la ville y compris en développant les projets de logistique urbaine fluviale, faire de la rive droite un lieu agréable et accessible aux personnes qui visitent, travaillent ou habitent en Presqu'île avec un programme de renaturation important.

L'aménagement de la rive droite du Rhône concernera les berges du Rhône sur 2,5 km entre le pont de Lattre de Tassigny, à hauteur du tunnel de la Croix-Rousse, et le pont Gallieni, au niveau de la gare Perrache. Les travaux se feront par tronçon.



► Début des travaux



Éléments financiers

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon
- **Partenaire financier** : Ville de Lyon
- **Partenaires techniques** : VNF et Ville de Lyon



Fiche action 2.1

Améliorer l'avitaillement des paquebots et l'acheminement des biens et personnes



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Améliorer l'intégration des paquebots dans la ville, améliorer la gestion des flux et le partage des espaces publics
2. Maintenir l'offre d'accueil touristique des paquebots fluviaux
3. Accompagner la transition environnementale engagée par la filière

THÉMATIQUE
Transition environnementale

Description :

Volonté que les capacités d'accueil soient maintenues sans être augmentées. Dès lors, un travail doit être engagé par VNF et la Métropole de Lyon afin de mieux répartir les bateaux entre les différentes haltes.

Des actions sont en cours et doivent être soutenues et poursuivies :

- Concession ENGIE pour l'installation de bornes électriques pour la fin de saison 2023 ;
- Collecte fluviale des déchets effective pour 23 bateaux sur 26 (objectif : 100% au plus tard en 2025) ;
- Augmentation de la part d'avitaillement en carburant par voie fluviale (aujourd'hui 25% de la flotte) ;
- Mise en place d'un régisseur d'escales (gestion des flux, problèmes divers).

La création d'un « Comité croisière fluviale » à l'échelle de la Métropole de Lyon permettrait d'anticiper et de gérer l'ensemble des questions liées à l'intégration et l'acceptabilité de l'activité.

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Bornes installées, régisseur d'escale en place.

Service fluvial de collecte des déchets (par SUEZ) depuis juillet 2022

Fluvialisation des approvisionnements en cours

Travail sur des règles de gestion des flux quai Claude Bernard en cours



Temporalité de l'action

- Mise en œuvre : court-terme
- Niveau de priorité : fort
- Niveau de maturité : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Quai Claude Bernard
- Quai Rambaud
- Confluence
- Antonin Poncet
- Quai Fillon (CNR) : interface projet de la passerelle Saulaie – Gerland

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Maintien de l'engagement existant à travers l'animation du club Croisière Rhône Saône en partenariat avec la CNR.
- Identifier avec les opérateurs les problématiques d'avitaillement local
- Point de vigilance sur l'impact du tracé TEOL sur les 2 places du quai Rambaud

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaire financier** : ENGIE (subventions ADEME)
- **Partenaires techniques** : Métropole de Lyon, Ville de Lyon, SERVIS, ENGIE, Club Croisière Rhône Saône, armateurs, compagnies de paquebots, office de tourisme, CNR

Éléments financiers

- **Investissements** : 2,2 millions € (investissement supporté par ENGIE)
- **Fonctionnement** : 0,5 ETP pour VNF (20 000 €/an) 1 ETP pour ENGIE

Thématique transition environnementale



Fiche action 2.2

Mettre en place un dispositif d'assainissement des bateaux stationnaires

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Accompagner la transition environnementale engagée par la filière
2. Contribuer à améliorer la qualité de l'eau

 THÉMATIQUE
 Transition environnementale

Description :

Une très grande majorité de bateaux stationnaires (bars, restaurant, logement, bateaux promenade) rejettent leurs eaux usées directement dans le Rhône et la Saône.

Le rejet des eaux usées a un impact environnemental.

Dans un souci de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un dispositif de traitement ou de collecte des eaux usées doit être obligatoirement installé.

VNF et la Métropole travaillent collectivement sur la définition d'un zonage identifiant par secteur les solutions préférentielles à retenir.

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Etude SEPIA Conseils livrée fin 2023 : « diagnostic, zonage et programme de travaux et expérimentation de la gestion des eaux usées des bateaux stationnaires sur le territoire de la Métropole de Lyon ».

Présentation des résultats de l'étude à planifier

Solution de raccordement à l'assainissement collectif non retenue

Solution de collecte fluviale à privilégier : Études à lancer pour définir 1 ou 2 sites pérennes de dépotage (en station et/ou en réseau)

Expérimentations phyto-épuration et séparation à la source : réflexion sur sites concernés et protocole de suivi


Temporalité de l'action

- Engagement avant 2026
- Niveau de priorité : fort
- Niveau de maturité : élevé

Localisation et enjeux urbains associés :

- Métropole de Lyon (centre urbain et Val de Saône)

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Etudes, diagnostic et propositions de solutions (collecte fluviale / assainissement collectif / assainissement non collectif)
- À ce stade, aucun bateau n'est raccordé à l'assainissement collectif mais quelques bateaux disposent d'un système d'assainissement non collectif
- Mise en œuvre des solutions et suivi dans le temps

Portage et pilotage

- **Pilotage principal :** Métropole de Lyon et VNF
- **Partenaires techniques et financiers :** propriétaires des bateaux, collectif des péniches de Lyon

Éléments financiers

- **Étude :** 103 700 €
- **Investissements et fonctionnement :** dépendent de la solution retenue



Fiche action 2.3

Favoriser et accompagner la motorisation décarbonée



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Accompagner la transition énergétique et environnementale du secteur fluvial (tourisme et fret)
2. Apporter des solutions pour développer la navigation décarbonée

THÉMATIQUE
Transition environnementale

Description :

VNF, CNR et les professionnels du secteur fluvial sont engagés dans la transition énergétique et la conversion de la motorisation. Afin d'accompagner le passage à une motorisation électrique, il est notamment nécessaire de développer les bornes de recharge électrique.

VNF et CNR s'engagent financièrement auprès des opérateurs pour la modernisation et l'innovation (PAMI – Plan d'aide à la Modernisation et à l'Innovation) sur deux volets :

- Accompagner les opérateurs privés dans leurs projets d'équipement (motorisation et borne)
- Accompagner la filière sur la période de transition (carburants de transition, moins polluants type GNV, GTL, HVO...)

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Schéma prospectif de verdissement de la flotte (étude FLUENT) réalisé par VNF, à horizon 2030 et 2050.

Nouveau PAMI VNF 2023-2027 (abondé CNR)

Engagements pour la Croissance Verte signés VNF / CNR

Arrivée du nouveau bateau logistique Ecofluv



Temporalité de l'action

- Mise en œuvre : court-terme
- Niveau de priorité : moyen
- Niveau de maturité : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Périmètre Métropole de Lyon (bateaux de passage et bateaux locaux)
- Équipement possible des ports d'attache des bateaux locaux, des ports de plaisance et des haltes fluviales

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Développement de la distribution en carburants de transition, en lien avec le Ministère des Transports
- Engagements pour la croissance verte signés par VNF
- Distinction entre bornes sur quais publics (PLEH par exemple) et bornes sur quais privés (bornes privées qui appartiennent à une compagnie) :
 - Quai public : l'opérateur public (VNF ou CNR) est maître d'ouvrage
 - Quai privé : l'opérateur privé est maître d'ouvrage (possibilité de subvention au titre du PAMI).

Portage et pilotage

- Pilotage principal : VNF
- Partenaires techniques et financiers : CNR et ADEME

Éléments financiers

- Investissements : via aides PAMI

Thématique **transition environnementale**



Fiche action 24

Développer le réseau de bornes de raccordement à quai



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Accompagner la transition énergétique et environnementale du secteur fluvial (tourisme et fret)
2. Apporter des solutions pour développer la navigation décarbonée

THÉMATIQUE
Transition environnementale

Description :

Il existe un réel besoin en matière de raccordement électrique à quai. Ces nouvelles installations doivent permettre d'éviter l'utilisation de groupes électrogènes émetteurs de nuisances sonores, de gaz à effet de serre et de pollution dans l'air

Afin d'encourager les nouvelles pratiques plus vertueuses, des nouvelles bornes électriques devront être déployées sur l'axe Saône-Rhône au cours des 5 prochaines années. Pour le fret, le déploiement se fera par phases successives et concernera prioritairement les sites publics (ports et zones de stationnement) et certains sites privés (vallée de la Chimie). Une quinzaine de sites sur le territoire de la métropole ont été identifiés par VNF et CNR dans le cadre du PPA. Pour le tourisme, il s'agit prioritairement de raccorder les sites des paquebots fluviaux sur Lyon.

VNF s'engage également financièrement auprès des opérateurs pour la modernisation et l'innovation (PAMI – Plan d'aide à la Modernisation et à l'Innovation), avec le soutien de CNR sur le périmètre Rhône

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Raccordement des sites des paquebots à Lyon réalisé.

Projet de mise en place de bornes de recharge FRET et tourisme



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Périmètre Métropole de Lyon (bateaux de passage et bateaux locaux)
- Équipement des ports d'attache des bateaux locaux, des ports de plaisance et des haltes fluviales

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Distinction entre bornes sur quais publics (PLEH par exemple) et bornes sur quais privés (bornes privées qui appartiennent à une compagnie) :
 - Quai public : l'opérateur public (VNF ou CNR) est maître d'ouvrage
 - Quai privé : l'opérateur privé est maître d'ouvrage (possibilité de subvention au titre du PARM).

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF et CNR (CNR sur sites du Rhône concédé)
- **Partenaires techniques et financiers** : Métropole de Lyon, CNR et ADEME

Éléments financiers

- **Investissements** : 400 000€ (2 bornes fret / 2 bornes tourisme)

Thématique **transition environnementale**



Fiche action 3.1

Gérer les espaces renaturés



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Poser les principes d'une gestion partagée et équitable des espaces renaturés
2. Développer et entretenir de nouveaux espaces renaturés
3. Programmer l'entretien et le bon développement des espaces renaturés en fonction des objectifs

THÉMATIQUE
Renaturation

Description :

La gestion des espaces renaturés dépend du dispositif mis en place. Il peut s'agir d'une gestion extensive ou différenciée, qui peut être également déléguée ou en régie. L'enjeu financier associé à cette question de gestion et son impact sur l'ambition globale de cette démarche est important.

En fonction des dispositifs installés et/ou existants, **la Métropole de Lyon et les communes clarifieront la gestion financière et technique** de ces espaces afin de les protéger et de les entretenir :

- Quels moyens financiers et opérationnels ?
- Quels principes d'intervention ?

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Réflexion à mener. Pilotage Métropole de Lyon en lien avec les communes et VNF.

Expérimentations DEPL livrées à l'été 2024 .

- Entretien propreté par la Métropole de Lyon (convention à faire).
- Gestion des espaces verts par la ville de Lyon reste à acter.



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : élevé

Localisation et enjeux urbains associés :

- Ensemble du territoire de la Métropole de Lyon
- Insertion avec autres projets

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Accord Métropole / Villes / VNF sur les objectifs et le financement de l'entretien des espaces : expérimentation DEPL permettra également de mesurer les impacts des modes de gestion entre collectivités et VNF

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon, Ville de Lyon et autres communes concernées
- **Partenaires financiers** : VNF
- **Partenaires techniques** : associations environnementales et d'insertion, ...

Éléments financiers

- **Fonctionnement** : coût variable selon le niveau d'entretien, estimation de 4€/m²/an pour un entretien standard

Thématique **renaturation**



Fiche action 3.2

Préserver les biotopes et les ripisylves existants



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Préserver et améliorer la fonctionnalité écologique des espaces de nature existants
2. Lutter contre l'érosion des berges due au batillage

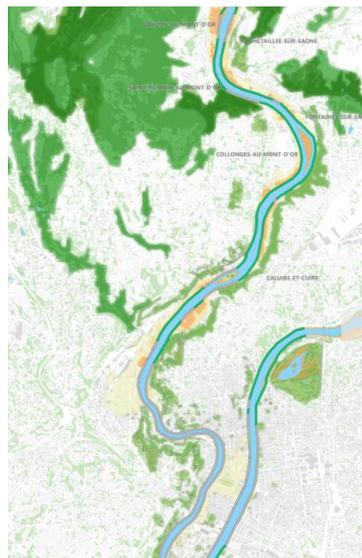
THÉMATIQUE
Renaturation

Description :

Ces milieux naturels, à l'interface entre la terre et l'eau (ripisylves, haut-fond), assurent le bon fonctionnement de l'écosystème fluvial et permettent de limiter les risques d'inondation. Ils sont composés d'une flore et d'une faune sauvages spécifiques et diversifiées qu'il s'agit de préserver pour assurer la fonctionnalité écologique de ces espaces.

La Métropole, les Villes et VNF mettront en œuvre les moyens nécessaires à la préservation de ces secteurs à haute valeur environnementale (Ile Roy, Ile Barbe, rives déjà végétalisées...).

Au regard de l'intensité d'usages et de son impact sur les milieux ainsi que du besoin d'espace de fraîcheur et de loisirs, les collectivités en accord avec VNF pourraient envisager la restriction d'accès de certaines zones, s'il est jugé pertinent de sanctuariser l'espace.



Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Zones pré-identifiées : Val de Saône, Cité internationale, Brétillod

Régénération de la ripisylve de Rochetaillée (Marathon de la biodiversité, 2022 et 2023)

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : élevé

Localisation et enjeux urbains associés :

- Ensemble des ripisylves existantes sur les rives de la Saône et du Rhône
- En particulier sur le Val de Saône : Ile Barbe, Ile Roy et Ile du Rontand
- En particulier sur le Rhône : Cité Internationale / Brétillod

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Identifier les zones à préserver
- Définir des plans de gestion et le financement associé

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon, Ville de Lyon et autres communes concernées
- **Partenaires financiers** : VNF
- **Partenaires techniques** : associations environnementales et d'insertion, EPTB Saône Doubs, ...

Éléments financiers

- **Fonctionnement** : coût variable selon le niveau d'entretien, estimation de 4€/m²/an pour un entretien standard



Fiche action 3.3

Renaturer les bas-ports de la rive droite de la Saône



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Créer des espaces de fraîcheur et de biodiversité en cœur de ville
2. Renforcer la trame verte et bleue métropolitaine et mieux prévenir des risques liés aux inondations
3. Améliorer l'aspect et l'identité visuelle du fleuve dans un espace très urbanisé

THÉMATIQUE
Renaturation

Description :

À travers cette action, l'ambition est de requalifier l'ensemble des bas-ports du défilé de la Saône en créant des espaces de biodiversité et de fraîcheur.

La Métropole de Lyon portera la renaturation de ces bas ports à travers une transformation globale :

- Fermeture des derniers parkings et des accès (Ville de Lyon) ;
- Transformation de l'infrastructure et des bas-ports (interface projet Port Mouton) ;
- Création d'une ripisylve.

L'accessibilité de ce nouvel espace renaturé pourrait être limitée afin de mieux protéger l'écosystème nouvellement installé.

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Etude d'identification et de prise en compte de la valeur patrimoniale, urbaine, architecturale et paysagère de la Saône livrée

Interface avec le projet de l'association Des Espèces Parmi'lyon : un premier tronçon livré été 2024.

Attente structuration pilotage pour la suite (projet global).



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : engagement à court terme (2023/2024)
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Rive droite du défilé de la Saône
- 5 bas-ports entre le pont Clémenceau et le pont de la Feuillée
- Enjeux urbains : espaces dégradés, parkings existants, mésusages sur ces bas-ports
- Interface avec l'aménagement du projet du quai Arloing – Port Mouton

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Intégrer l'étude architecturale, patrimoniale et paysagère en cours de réalisation
- Acter la fermeture des bas-ports (concertation à mener avec les mairies d'arrondissement 5^e et 9^e)
- Proposer un projet global et prévoir le conventionnement de la gestion et du financement
- Prévoir des études paysagères pour l'intégration en milieu urbain

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon et Ville de Lyon
- **Partenaires financiers** : VNF, Agence de l'eau RMC, Région Auvergne Rhône-Alpes
- **Partenaires techniques** : associations environnementales

Éléments financiers

- **Investissements** :
 - 1^{ère} phase : 185 000 € (Projet DEPL)
 - Projet global : 1000€ ml (estimation)
- **Fonctionnement** : coût variable selon le niveau d'entretien, estimation de 4€/m²/an pour un entretien standard

Thématique **renaturation**



Fiche action 3.4

Etendre les dispositifs de végétalisation en bord de quai



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Renforcer la trame verte et bleue métropolitaine

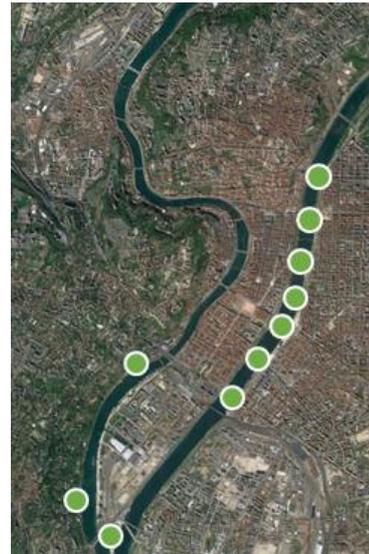
THÉMATIQUE
Renaturation

Description :

Ambition de recréer autant que possible sur la Saône et le Rhône des continuités écologiques grâce à des dispositifs accolés aux quais existants (exemple Gabiodiv) ou aux pieds des piles de ponts.

Ces dispositifs sont conçus de manière à être compatibles avec les autres usages, jouent des interstices et sont implantés sous formes de « pas japonais ».

La Métropole de Lyon, en lien avec VNF et les Villes, analysera l'opportunité qu'offrent certaines infrastructures pour accueillir ce type de dispositifs végétalisés.



Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Secteurs pré-identifiés : Confluence, quai Rousseau, Rive gauche du Rhône, La Mulatière

DEPL : 1^{er} tronçon à la Mulatière sur 1 bas port immergé terminé

Attente structuration pilotage pour la suite (étude globale).

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court terme (projets ponctuels) / moyen-long terme (projets urbains)
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Rhône - Rives gauche et droite (projet Rive Droite, futur boulevard urbain, etc.)
- Confluence
- La Mulatière
- Piles de ponts

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Conventionner la création, la gestion et le financement
- Prévoir des études paysagères pour l'intégration en milieu urbain
- Études réglementaires (Loi sur l'eau...)

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon et Ville de Lyon
- **Partenaires financiers** : VNF, Agence de l'Eau RMC, communes
- **Partenaires techniques** : associations environnementales

Éléments financiers

- **Investissements** : estimation entre 1 200 € et 2 500 € le ml
- **Fonctionnement** : coût variable selon le niveau d'entretien, estimation de 4€/m²/an pour un entretien standard

Thématique **renaturation**



Fiche action 4.1

Animer l'écosystème de la logistique urbaine fluviale



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Mettre en place une scène d'échange commune à tous les porteurs et chargeurs
2. Identifier les besoins et attentes des acteurs de la logistique urbaine fluviale
3. Accompagner la transition environnementale de la filière

THÉMATIQUE
Logistique urbaine

Description :

Le développement progressif de la filière a permis l'aboutissement d'un projet opérationnel, tandis que des expérimentations se poursuivent avec d'autres opérateurs et sur d'autres secteurs. Si le rythme et l'intensité de déploiement de ces opérations sont encore incertains, il convient de pérenniser les échanges au sein de l'écosystème local (Métropole, VNF, Ville de Lyon et autres communes concernées, CNR, chargeurs et transporteurs).

Portée par VNF, l'animation de l'écosystème peut se traduire par l'organisation d'un comité de suivi pour assurer des échanges réguliers afin de travailler sur :

- L'identification des besoins
- L'exploration de projets innovants
- L'acceptabilité et la transition environnementale
- La mixité d'usages en cœur de métropole

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Opérateur ULS installé grâce aux appels à projet concomitants de CNR (port Edouard Herriot) et de VNF (rive droite du Rhône)

Création d'un quai par BFT au PLEH

Emplacement quai Augagneur reconverti en emplacement dédié à la logistique urbaine (aujourd'hui BLL)

Espace d'échange commun à créer



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Métropole de Lyon
- Intégration urbaine des activités et compatibilité avec les autres usages

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Besoin de mettre en place un cadre d'échanges adapté (acteurs privés et publics)
- Choisir un format de comité de suivi qui permet à tous les acteurs de s'exprimer
- Suivi régulier des avancées et réunions semestrielles

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires techniques** : Métropole de Lyon, CNR, chargeurs, transporteurs, logisticiens, Ville de Lyon et autres communes concernées, Medlink ports...

Éléments financiers

- **Fonctionnement** : 0,2 ETP / an

Thématique **logistique urbaine fluviale**



Fiche action 4.2

Préserver et améliorer les quais existants



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Maintenir des infrastructures permettant le développement de l'activité logistique fluviale
2. Améliorer l'insertion de la logistique fluviale en cœur de métropole et ses connexions terrestres
3. Promouvoir l'utilisation de ces quais

THÉMATIQUE
Logistique urbaine

Description :

En cœur de métropole, les quais dédiés à la logistique urbaine sont rares. Pourtant, la logistique urbaine fluviale permet l'acheminement de marchandises (messengerie urbaine, logistique de chantier...), l'évacuation de déchets et réduit le trafic routier en cœur d'agglomération.

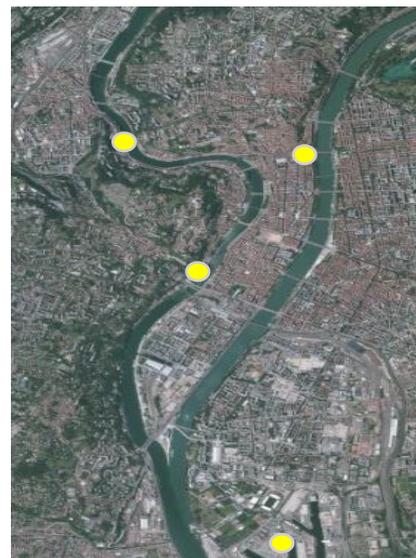
VNF, en partenariat avec la Métropole de Lyon, apportera des améliorations techniques (accessibilité, modernisation des infrastructures, bornes électriques...) à ces quais :

- Aménagement pour cyclo-logistique quai Arloing
- Dispositif d'amarrage

En parallèle, CNR poursuivra l'intégration du PLEH dans la chaîne logistique, notamment par la consolidation des opérateurs de la logistique urbaine fluviale nouvellement implantés (HLU, ULS, BLL, BFT, etc.)

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Travaux d'amélioration et étude de portance au Pont Morand
Réalisation d'une bande cyclo-logistique au quai Arloing
Rédaction d'un accord cadre de réfection de quais pour fin 2024
Programme précis de travaux à définir



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme (en 2024)
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : élevé

Localisation et enjeux urbains associés :

- Quais Arloing (équipement) / Fulchiron / Pont Morand
- PLEH sous concession CNR

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Pour les quais publics sur domaine VNF : modalités d'exploitation et d'utilisation de ces quais publics (règlement de quai, mise en concurrence...)
- Préservation de ces quais pour des usages de logistique urbaine
- En cas de nouveaux usages, s'assurer de leur compatibilité avec du transbordement de marchandises
- Intégration dans le schéma de logistique à l'échelle métropolitaine
- Assurer le lien avec les ports fluviaux (PLEH et Villefranche-sur-Saône, Loire-sur-Rhône...)

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires financiers** : Métropole de Lyon, CNR, Ville de Lyon
- **Partenaires techniques** : chargeurs, logisticiens et gestionnaires de ports, autres communes concernées...

Éléments financiers

- **Investissements** : environ 400 000 € pour une restauration globale du quai avec mobiliers et équipements adaptés.
 - Quai Fulchiron : 200 000 €
 - Quai Arloing : 200 000 €

Thématique **logistique urbaine fluviale**



Fiche action 4.3

Développer et faire émerger des quais dédiés et/ou mixtes



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Favoriser l'intégration de la logistique fluviale avec d'autres activités à quai
2. Développer de nouvelles infrastructures permettant le déploiement de l'activité logistique fluviale
3. Promouvoir l'utilisation partagée de ces quais à vocations mixtes

THÉMATIQUE
Logistique urbaine

Description :

VNF et la Métropole souhaitent encourager les quais publics, ouverts à plusieurs opérateurs et à une mixité d'usage (partage dans l'espace et dans le temps). Plus globalement, il s'agira de :

- Réfléchir à la vocation logistique dans l'ensemble des projets connectés au fleuve (loupe Albigny Couzon, projet RD du Rhône)
- Encourager le développement d'infrastructures (par ex à Genay) via le PAMI et le PARM (plans d'aides VNF)
- Accompagner techniquement l'émergence de ces nouveaux quais

Il conviendra de mettre en place des règles de fonctionnement et de partage du quai pour éviter tous risques de conflits d'usages :

- Prise en considération de l'environnement du quai pour adapter les horaires de fonctionnement et éviter les nuisances
- Favoriser si besoin la manutention sur un ponton flottant
- Partage dans le temps et sur l'espace (système de réservation)

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Echanges avec les entreprises Permat, BFT transport et Blue Line Logistics.

Emplacement quai Augagneur RG du Rhône transformé pour le log. urb. fluviale (BLL): boissons péniches, collecte déchets urbains,...

Fin du contrat déchèterie fluviale : décembre 2023



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : moyen-terme
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : élevé

Localisation et enjeux urbains associés :

- Sur la Saône : Port de l'Occident, Quai Rambaud (connexion avec le centre commercial), secteur parking Arloing, quai Fulchiron, ZI Genay, Loupe d'Albigny-Couzon
- Sur le Rhône : Cité internationale, emplacement quai Sarrail (rive gauche du Rhône), projet RD du Rhône, ZAC de la Saulaie à Oullins

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Vigilance sur l'enjeu de cohabitation entre la logistique urbaine fluviale et les autres usages (mixité d'usages)
- Activité qui doit s'insérer en fonction des scénarios de programmation sur les quais (projet RD du Rhône)
- Intégration dans le paysage urbain (périmètre UNESCO)
- Intégration dans le schéma de logistique à l'échelle métropolitaine.
- Travail de VNF sur les modalités de mises à disposition des quais pour multi-opérateurs (mode de fonctionnement et tarification dédiée)

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires techniques et financiers** : Métropole de Lyon, Ville de Lyon et autres communes concernées, chargeurs, logisticiens...

Éléments financiers

- **Investissements** : 400 000 € (estimations)
 - 300 k€ emplacement quai Sarrail si ponton flottant
 - 100k€ à Genay

Thématique logistique urbaine fluviale

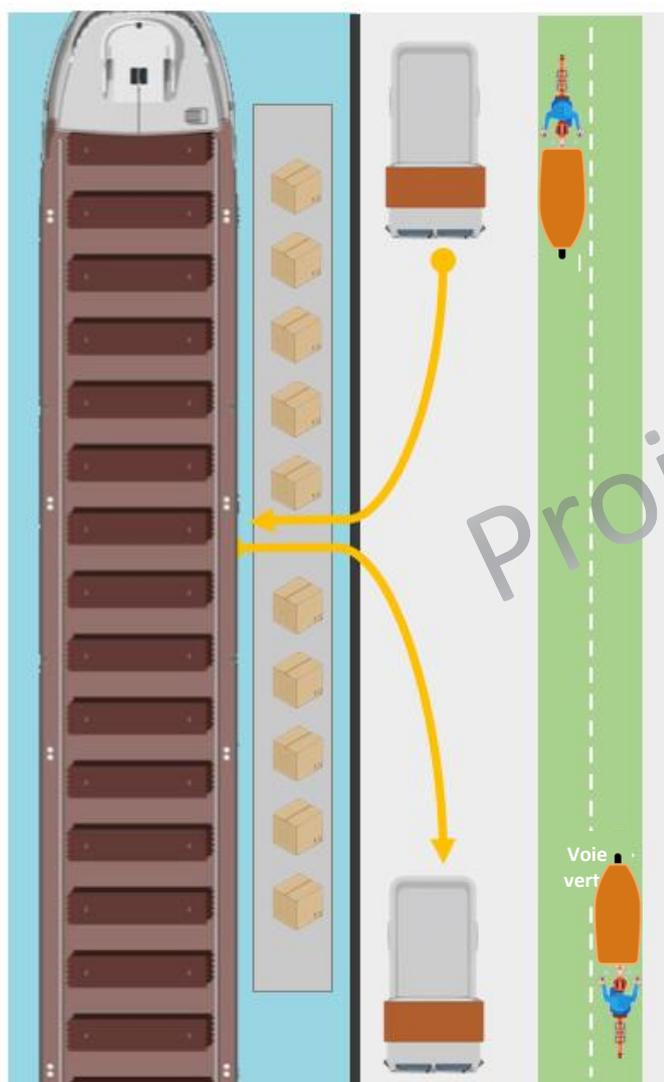


Fiche action 4.3

Développer et faire émerger des quais dédiés et/ou mixtes

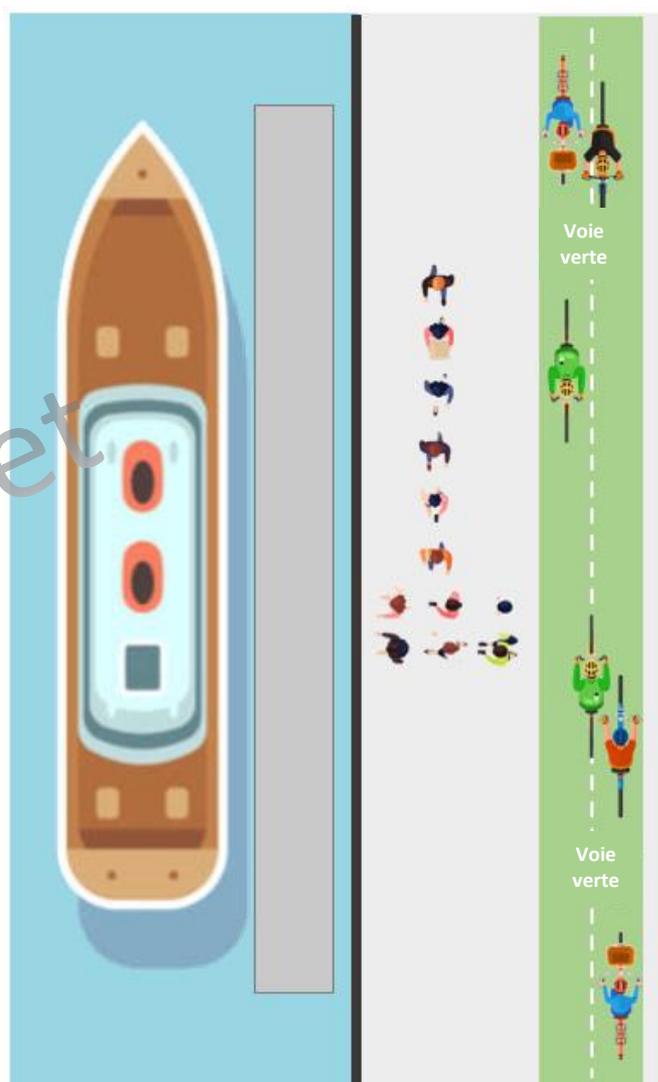


Configuration « Logistique urbaine fluviale »



- Déchargement en matinée
- Quai libéré pour acheminer la marchandise soit vers la ville ou depuis la ville ;
- Ponton léger pour entreposer la marchandise sur une courte durée.
- Une fois les marchandises déchargées, le quai retrouvera sa vocation « piétonne »

Configuration « Loisirs et bateaux de promenade »



- Configuration possible en heure de pointe et le reste de la journée ;
- Quai libéré pour l'embarquement des passagers sur les bateaux de promenade et pour autres usages (sports, déplacements, promenade, restauration...).

Thématique **logistique urbaine fluviale**

Accompagner la mise en œuvre du projet de navettes fluviales porté par SYTRAL Mobilités

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Proposer une offre de transport collectif fluvial aux habitants de la Métropole de Lyon
2. Redonner au fleuve une vocation dédiée à la navigation

THÉMATIQUE
Navettes fluviales

Description :

Confortable, régulier, attractif et efficace, l'intérêt d'un réseau de transport collectif sur l'eau est confirmé.

Au regard des enjeux de fréquence, de rapidité d'accostage, de maintenance, des postes à quais flottants dédiés et sécurisés seront créés ou réaménagés.

La Métropole de Lyon et VNF accompagneront SYTRAL Mobilités, dans le projet de déploiement des navettes fluviales (quais dédiés, réglementation), avec des bateaux à énergie décarbonée.



Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Première ligne de navettes fluviales sur la Saône prévue pour mi-2025
Déléguataire pour la DSP : RATP DEV / Yachts de Lyon

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : élevé

Localisation et enjeux urbains associés :

- Cœur de métropole
- Saône à court-terme
- Rhône à moyen-terme

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Pour la première ligne : réalisation des haltes, choix de l'exploitant, modalités de gestion et de contractualisation VNF / SYTRAL Mobilités / Métropole, etc.
- Étude patrimoniale Saône et validation des ABF
- Pour permettre le développement futur, intégration d'un arrêt potentiel de navettes fluviales à questionner systématiquement dans les projets d'aménagement

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : SYTRAL Mobilités
- **Partenaires techniques et financiers** : Métropole de Lyon et VNF

Éléments financiers

- **Investissements** : SYTRAL Mobilités supporte l'investissement principal (26 millions d'€)
- 200 000 € pour travaux quai du commerce (quai VNF)



Faciliter la mise en œuvre des projets de navettes fluviales émergents

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Proposer une offre de transport collectif fluvial
2. Connecter les principales villes du Val de Saône via le fleuve

Description :

Des projets de développement de navettes fluviales ou de bacs existent.

VNF et La Métropole de Lyon apporteront leurs soutiens et veilleront à :

- Accompagner le développement de projets de navettes fluviales
- Proposer un appui technique et stratégique (identification des quais mobilisables...)

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2024 :

Stade de projet, pas d'étude opérationnelle.

Étude d'opportunité de la navette Val de Saône inscrite dans le pacte métropolitain de la CTM ; réalisation via la Public Factory Sciences Po Lyon livrée mai 2024



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : long-terme
- **Niveau de priorité** : faible
- **Niveau de maturité** : faible

Localisation et enjeux urbains associés :

- Étude d'opportunité de navette en Val de Saône : Albigny-Couzon, Neuville-sur-Saône, Genay avec des enjeux divers et variés : mobilité, tourisme/loisirs et éducation/sensibilisation
- Opportunité de bac fluvial entre La Mulatière et Confluence

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Études d'opportunité des différents projets (benchmark JO Paris 2024 sur bacs autonomes, étude Val de Saône)
- Identification des arrêts proposés par les élus du Val de Saône
- Étude des autres usages envisagés par le SURF ou existants
- Identification du maître d'ouvrage selon usages, du financement (investissement et fonctionnement)
- Choix des équipements

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques et financiers** : VNF, SYTRAL Mobilités, communes, Région

Éléments financiers

- **Investissements** : pas de montant connu à ce stade



Fiche action 6.1

Accompagner l'émergence d'un pôle fluvial sur les quais Saint-Antoine et Célestins



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Proposer un pôle d'embarquement unique aux voyageurs
2. Faciliter l'aménagement d'un pôle de billetterie et de services pour les bateaux promenade
3. Coordonner les usages des quais (flux piétons et parcours usagers) de navettes fluviales et de bateaux promenade

THÉMATIQUE
Bateaux de promenade

Description :

Ce pôle unique d'embarquement pour la promenade fluviale permettrait de proposer de **bonnes conditions d'attente et d'embarquement aux voyageurs** (achat de billet, attente, embarquement, assises et protections...)

La Ville et la Métropole de Lyon se coordonneront pour accompagner la réalisation d'une billetterie :

- Identifiant le programme le plus adapté aux besoins et aux enjeux urbains et fluviaux
- Rencontrant les acteurs pour cerner les intérêts
- Arbitrant sur le choix de la solution

Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Un projet de billetterie pour remplacer celle qui existe (trop petite et pas aux normes) a été déposé par la compagnie Les Bateaux Lyonnais. L'étude patrimoniale a défini le cadre de réalisation de ce projet (validé par l'ABF), la Métropole et la Ville étudient les modalités de pilotage et de mise en œuvre (lien avec la buvette Saint-Antoine)

Utilisation de la nouvelle halte fluviale des Terrasses de la Presqu'île dédiée aux futures navettes fluviales SYTRAL Mobilités



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : moyen-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : faible

Localisation et enjeux urbains associés :

- Secteur Saint-Antoine – Projet d'aménagement des Terrasses de la Presqu'île (navettes fluviales)
- Contrainte forte due à la présence quotidienne d'un marché sur le quai haut

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Utilisation de la halte Terrasses de la Presqu'île par le futur service de navettes fluviales SYTRAL Mobilités (organisation et gestion)
- Modalités de réalisation d'une billetterie sont à préciser en intégrant notamment la volonté des ABF de limiter les émergences

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Ville de Lyon
- **Partenaires techniques et financiers** : Métropole de Lyon, VNF, compagnies de bateaux de promenade, SYTRAL Mobilités

Éléments financiers

- **Investissements** : Projet de billetterie porté par les Bateaux Lyonnais

Thématique **bateaux de promenade**



Fiche action 6.2

Améliorer et développer les ports d'attache



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Proposer des infrastructures adaptées à la maintenance des bateaux
2. Libérer du linéaire de quai pour le développement de la filière (nouveaux bateaux)

THÉMATIQUE
Bateaux de promenade

Description :

Le nord du quai Rambaud est un important port d'attache pour les bateaux de promenade. La croissance de la filière nécessite de l'agrandir et de le développer.

VNF, en partenariat avec la Métropole de Lyon, apportera des propositions opérationnelles pour :

- Développer les ports d'attache dédiés aux compagnies de bateaux de promenade sur le secteur nord du quai Rambaud (cf. carte ci-contre).
- En lien avec le PLEH et la CNR, assurer le maintien et le développement d'entreprises en lien avec la maintenance fluviale
- Prendre en considération le développement des navettes fluviales



Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Accueil de nouveaux bateaux par les principales compagnies en 2022/2023 – atteinte des limites de l'optimisation des sites existants

Attente projets quais Étroits/Fulchiron (possible transfert de bateaux logement) et port de l'Occident
Réflexion sur la motorisation électrique en cours (possible financement par le PAMI)

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court/moyen-terme
- **Niveau de priorité** : forte
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Quai Rambaud (secteur nord) : nécessité de déplacer les bateaux stationnaires présent sur le quai pour accueillir de nouveaux bateaux promenade, en concertation avec les occupants
- Potentiel du Port de l'Occident pour accueillir les compagnies : enjeu de mixité avec logistique urbaine

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Déplacement des bateaux stationnaires vers de nouveaux emplacements créés (cf. fiche 4 bateaux stationnaires)
- Diagnostic des besoins relatifs aux services à terre afin de prendre en compte les besoins en bornes électriques, en locaux poubelles et espaces pour héberger les ateliers de maintenance des bateaux

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires financiers** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques** : compagnies de bateaux de promenade, collectif des péniches de Lyon

Éléments financiers

- **Investissements** : bornes électriques financés par les opérateurs (aides PAMI possibles)
- Eventuels coûts de déplacements des bateaux à prévoir : PM le coût de création d'un emplacement (aménagement et branchement) revient à 100 /150 000 €, s'ajoutent les coûts de déplacement des bateaux et les coûts liés au développement de la maintenance

Thématique **bateaux de promenade**



Améliorer et développer les haltes pour bateaux promenade

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Développer de nouveaux quais pour accueillir des haltes de bateaux promenade
2. Anticiper le développement de la filière

Description :

Il existe une offre très diversifiée en matière de promenade et de tourisme fluvial ; bateaux privatisés à l'occasion d'évènements, bateaux de promenade, bateaux taxis...

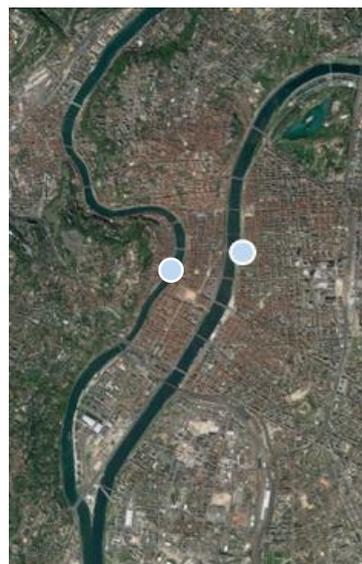
Afin d'améliorer et mieux développer les haltes accueillant les bateaux de promenade, VNF lancera en partenariat avec la Métropole de Lyon une réflexion pour :

- Développer une nouvelle halte permettant d'accueillir une mixité de bateaux de promenade (tailles, typologies, services...) sur la rive gauche du Rhône ;
- Réaliser de nouveaux pontons quai des Célestins sur les haltes existantes compte tenu du fait que le ponton des Terrasses de la Presqu'île sera dédié aux navettes fluviales ;
- Proposer un appontement qui répondra à des critères de sécurité et d'accessibilité conformément à ceux demandés par la filière ;
- Apporter des améliorations qualitatives

Etat d'avancement au 1 juin 2024 :

Un emplacement pourrait être mutualisé entre opérateurs de bateaux promenade et de logistique urbaine fluviale en rive gauche du Rhône (pont Lafayette)

Études VNF sur amélioration quai des Célestins à programmer



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : moyen-terme
- **Niveau de priorité** : faible
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Quai des Célestins
- Secteur Rive gauche du Rhône : entre le pont de la Guillotière et le pont Morand

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Modalités de partage avec logistique urbaine fluviale en RG du Rhône
- Concertation avec SYTRAL Mobilités pour la cohérence des flux piétons et des parcours usagers sur les quais St Antoine et des Célestins

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires financiers** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques** : compagnies de bateaux de promenade, SYTRAL Mobilités

Éléments financiers

- **Investissements** : 800 000 € (2 nouveaux pontons quai des Célestins) dédiés aux bateaux promenade



Fiche action 6.4

Prolonger l'animation de l'écosystème



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Mettre en place une scène d'échange commune
2. Identifier les besoins et attentes des acteurs du tourisme fluvial
3. Accompagner la transition environnementale de la filière

Description :

Pour veiller à préserver les bons échanges entre les compagnies et préserver l'équilibre avec l'ensemble des acteurs y compris les plus petites compagnies de bateaux de promenade, l'animation de l'écosystème peut se traduire par l'organisation d'un comité de suivi organisé par VNF pour assurer des échanges réguliers afin de travailler sur :

- L'identification des besoins
- L'exploration de projets innovants
- L'acceptabilité et la transition environnementale
- La mixité d'usages en cœur de métropole
- Les modalités d'utilisation des haltes fluviales
- Le projet de billetterie
- ...

Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Atelier réalisé dans le cadre de l'élaboration du SURF qui constitue un premier temps d'échange commun.

Comitologie à organiser



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Métropole de Lyon

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Besoin de mettre en place un cadre d'échanges adapté (acteurs privés et publics)
- Choisir un format de comité de suivi qui permet à tous les acteurs de s'exprimer
- Suivi régulier des avancées et réunions semestrielles

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires financiers** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques** : compagnies de bateaux de promenade, Office de tourisme de Lyon, bateaux taxis, loueurs de bateaux sans permis, SYTRAL Mobilités et son futur délégataire, Ville de Lyon,...

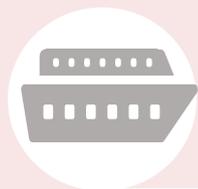
Éléments financiers

- **Fonctionnement** : 0,2 ETP / an

THÉMATIQUE
Bateaux de promenade

Thématique bateaux de promenade

Développer les services à quai pour les péniches habitation



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Amélioration de la qualité de vie et les services présents sur les quais
2. Intégration urbaine et paysagère des bateaux stationnaires

THÉMATIQUE
Bateaux stationnaires

Description :

Les péniches habitation ont besoin d'équipements et de services au même titre que les habitations terrestres ; boîtes aux lettres accessibles, eau, électricité, service d'enlèvement d'ordures ménagères, connexion au réseau électrique et à la fibre optique, etc.

VNF travaillera avec le collectif des bateaux logements pour améliorer la qualité de vie et le niveau d'équipements à disposition des habitants des péniches habitation.



Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Etat des lieux des équipements et services à lancer (ordures ménagères, boîtes aux lettres, réseaux...)

Projet quai Fulchiron de reprise des quais, amenée des réseaux (électricité, eau, fibre optique) et création d'un nouvel emplacement : AVP validé, lancement des travaux prévu fin 2024

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : faible
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Ensemble des emplacements de bateaux stationnaires (Lyon, La Mulatière et Val de Saône)

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Concertation entre VNF et les habitants des péniches habitation
- Réalisation du projet quai Fulchiron

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires financiers** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques** : collectif Les Péniches de Lyon

Éléments financiers

- **Investissements** : 100 000€ (étude service à terre avec feuille de route)
- **Projet quai Fulchiron** : voir fiche 7.4 « Accompagner le déplacement des péniches habitation »



Fiche action 7.2

Favoriser l'intégration paysagère et urbaine des bateaux stationnaires



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Etablir les règles permettant la réalisation de projets intégrés dans leur environnement urbain
2. Disposer d'un cadre clair pour les habitants
3. Préserver le patrimoine fluvial

Description :

Le patrimoine fluvial fait partie de l'identité de l'agglomération lyonnaise et nécessite d'être préservé à travers les bateaux stationnaires.

VNF, en partenariat avec la Métropole de Lyon, mettra en place un cahier des charges avec des prescriptions en matière de respect de l'environnement urbain dans lequel sont installés les bateaux stationnaires (logement, activités, restauration...)

Il s'agira d'accompagner les possibles transformations et modifications des bateaux au regard des prescriptions (maîtrise de leur évolution, travaux, gabarit, dépendances à terre...). L'annexe architecturale et paysagère permettra aux propriétaires de bateaux de se conformer aux critères validés.

Par ailleurs, il s'agira également de veiller au bon entretien des bateaux existants, y compris en l'absence de projet de modification.

Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Règlement national (VNF) à destination des bateaux logements (2012)

Trame de cahier des prescriptions architecturales et paysagères élaboré dans le cadre du SURF

Organiser la diffusion et le partage des prescriptions architecturales avec les occupants



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Métropole de Lyon : Lyon, Mulatière et Val de Saône

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Concertation avec propriétaires de bateaux stationnaires sur les critères
- Animation, suivi et accompagnement
- Finalisation et mise en œuvre de l'étude assainissement
- Annexe architecturale et paysagère

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires techniques et financiers** : Métropole de Lyon, Ville de Lyon et autres communes concernées, collectif Les Péniches de Lyon et association de représentants des bateaux activités

Éléments financiers

- **Fonctionnement** : 0.2 ETP / an



Fiche action 7.3

Valoriser les emplacements existants à travers des projets en interface entre l'urbain et le fleuve



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Disposer de critères communs d'analyse VNF / Métropole de Lyon
2. Permettre le développement de projets en lien avec les fleuves
3. Valoriser le domaine public fluvial

Description :

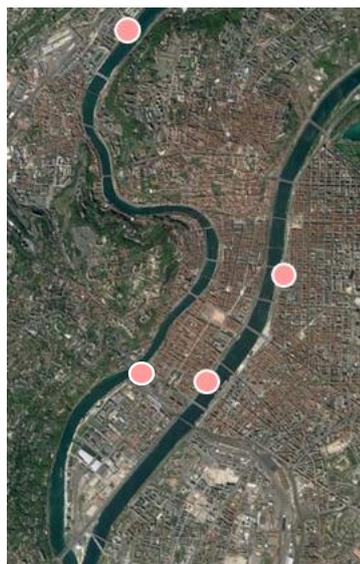
Le Rhône et la Saône doivent être accessibles au plus grand nombre de personnes et d'usages ; ils ne peuvent être des espaces privatisables ou « des fonciers urbanisables ».

Afin de trouver un réel équilibre entre la façade fluviale et les différentes vocations qu'offrent le Rhône et la Saône, **VNF et la Métropole de Lyon examineront les projets valorisant au mieux les vocations du fleuve en cœur de métropole à travers :**

- Le lancement d'appel à projet commun
- Une grille d'analyse commune entre la Métropole de Lyon et VNF
- Le maintien du nombre de bateaux stationnaires (pas d'augmentation, ni de diminution)
- La nécessité d'un lien avec le fleuve pour s'implanter sur l'eau

Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Echange au fur et à mesure de l'instruction des projets nouveaux



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre :** court-terme
- **Niveau de priorité :** moyen
- **Niveau de maturité :** moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Rhône et Saône (périmètre Métropole de Lyon)
- Emplacements existants : Vaise industrie, RG du Rhône pont Lafayette (Varka), Quai Gailleton, emplacement Perrache (skate park)

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Appels à projets et audition des projets devant la commission consultative VNF (partenaires concernés : collectivités, services de l'Etat, etc.)

Portage et pilotage

- **Pilotage principal :** VNF
- **Partenaires en appui :** Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques :** Ville de Lyon ou autres communes concernées, porteurs de projet

Éléments financiers

- **Fonctionnement :** ETP pour lancement de l'appel à projet et la sélection

THÉMATIQUE
Bateaux stationnaires

Thématique **bateaux stationnaires**



Fiche action 7.4

Accompagner le déplacement des péniches habitations



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Améliorer la cohabitation entre l'habitat fluvial et les activités terre-fleuve.
2. Permettre le développement d'autres projets fluviaux (navettes, bateaux promenade, activités fluviales diverses...)

THÉMATIQUE
Bateaux stationnaires

Description :

Le quai Rambaud doit pouvoir accueillir le développement des compagnies de bateaux promenade sur la partie nord, à moyen terme sur les Docks des projets mêlant l'urbain et le fluvial devraient émerger (cf. fiche action 1.3).

Par ailleurs des conflits d'usage existent entre activités et logement, sur l'eau et à terre. Une réflexion collective s'impose pour permettre une cohabitation plus harmonieuse, en déplaçant des bateaux.

VNF étudiera la création de nouveaux emplacements afin d'accueillir les péniches habitation qui pourraient faire l'objet d'un déplacement.



Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Secteur quai Fulchiron : projet de reprise des emplacements existants et création d'un emplacement – lancement des travaux prévu fin 2024

Secteur quai des Etroits : à planifier en fonction du projet de tram TEOL

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : moyen-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Quai des Etroits (projet de création d'emplacements mis en pause dans l'attente des études du tram TEOL qui pourrait franchir la Saône à cet endroit)
- Quai Fulchiron
- Quai Jean Jacques Rousseau : à coordonner avec le projet d'aménagement des espaces publics (Métropole)

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

Les nouveaux emplacements créés seront uniquement dédiés aux péniches déplacées. Pas d'accueil de péniches supplémentaires

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF
- **Partenaires financiers** : Métropole de Lyon
- **Partenaires techniques** : collectif Les Péniches de Lyon

Éléments financiers

- **Investissements** : 150 000 € pour un nouvel emplacement,
- 800 000€ pour le projet quai Fulchiron (mise à niveau des emplacements existants et création d'un emplacement supplémentaire)

Thématique **bateaux stationnaires**



Améliorer la lisibilité et la communication de la réglementation

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Améliorer l'accessibilité aux activités du fleuve
2. Informer les pratiquants des obligations et des risques du fleuve

THÉMATIQUE
Sports et loisirs

Description :

Métropole et VNF souhaitent pérenniser les activités nautiques sur le Rhône et la Saône, y compris à Lyon. Toutefois le multi-usage et le flou réglementaire peuvent conduire à un manque de lisibilité des pratiques autorisées.

VNF, la Métropole de Lyon et les communes engageront un travail visant à faire émerger une communication commune, harmonisée et simple en développant des supports innovants (sur site ou numériques) pour faciliter la connaissance des activités autorisées ou interdites



Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Constitution d'un groupe de travail sur le sujet pilotage VNF avec MdL et Villes à programmer

La MdL regarde la possibilité d'accueillir les informations centralisées sur les usages sur les fleuves sur son site internet.

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme (avant 2026)
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : faible

Localisation et enjeux urbains associés :

- Rhône et Saône (périmètre Métropole de Lyon)

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

Des actions rapides ont d'ores et déjà identifiées :

- communication sur les outils numériques existants : application de VNF NAVI, système d'information fluviale européen EURIS. Outils numériques permettant aux pratiquants (aviron, kayak notamment) de connaître en temps réel la navigation sur l'axe Rhône Saône
- Réalisation et diffusion d'une carte de localisation de l'ensemble des zones de pratique autorisée (aviron, kayak, jet ski, voile, bateaux sans permis, pêche, etc.) et rappel des réglementations

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : à définir, Métropole de Lyon, VNF et / ou communes concernées
- **Partenaires techniques** : associations sportives

Éléments financiers

- **Investissements** : 50 000€
- **Fonctionnement** : ETP



Fiche action 8.2

Favoriser le développement de la baignade dans le Rhône et la Saône



En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Etudier la faisabilité de la baignade en zone urbaine
2. Explorer les sites potentiels dans Lyon et Villeurbanne
3. Explorer les sites potentiels dans le Val de Saône

THÉMATIQUE
Sports et loisirs

Description :

Face aux vagues de canicule, les lieux de baignade sont recherchés et souhaités par la population, comme le démontrent les nombreux spots informels (île Barbe, guinguettes de Rochetaillée, quai Charles de Gaulle, Darse de Confluence...).

La Métropole de Lyon lance en 2023 une étude visant à identifier les sites pressentis à accueillir une baignade urbaine à travers une approche multicritères identifiant l'ensemble des paramètres (points durs et contraintes à lever...) nécessaires à la faisabilité d'une baignade et la typologie des baignades envisageables :

- La qualité de l'eau (rejets,...)
- La sécurité (courants,...)
- L'accessibilité (accès facile et au plus grand nombre) et espace terrestre
- La compatibilité avec les autres usages

Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Étude réalisée par la Métropole de Lyon, en partenariat avec VNF, les communes Lyon et Villeurbanne et ses acteurs concernés (SDMIS, SYMALIM, SMIRIL...)

Les communes concernées sont sollicitées pour organiser le pilotage pour la suite opérationnelle

Expérimentation Parc des Berges par la Ville de Lyon pour la fête de l'eau et des fleuves



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme (études)
- **Niveau de priorité** : fort
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Rhône et Saône sur le périmètre de la Métropole de Lyon

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Qualité de l'eau et sécurité
- Définition de la maîtrise d'ouvrage, du financement et de la gestion

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon (étude) / communes (MOA et gestion)
- **Partenaires techniques et financiers** : VNF, acteurs de la baignade (universitaires – Studio Baignade, associations sportives), SDMIS

Éléments financiers

- **Investissements** : dépendra des solutions retenues
- **Fonctionnement** : à déterminer en fonction du type de baignade (bassin, ...)



Fiche action 8.3

Animer l'écosystème des sports et loisirs nautiques

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectifs :

1. Mettre en place une scène d'échange commune
2. Identifier les besoins et attentes des acteurs
3. Pérenniser les échanges

THÉMATIQUE
Sports et loisirs

Description :

Pour veiller à préserver la compatibilité entre les usages de sports et loisirs et les autres (navigation, biodiversité, etc.), l'**animation de l'écosystème peut se traduire par l'organisation d'un comité de suivi organisé par VNF avec la Métropole de Lyon pour assurer des échanges réguliers** afin de travailler sur :

- L'identification des besoins provenant des associations sportives
- L'insertion des sports nautiques au sein d'une mixité d'usages en cœur de métropole
- L'exploration de projets innovants

Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Il existe à ce jour une scène d'échange plus globale, la commission locale des usagers (CLU) pilotée par VNF, sur le bassin Rhône-Saône rassemblant l'ensemble des usagers et partenaires de la voie d'eau (fret, tourisme, exploitation, etc.). Certaines actions et/ou projets peuvent ainsi être présentés devant cette dernière, en cas de besoin d'avis (notamment en lien avec la sécurité).

Comitologie nouvelle à organiser



Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : court-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : moyen

Localisation et enjeux urbains associés :

- Métropole de Lyon

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Besoin de mettre en place un cadre d'échanges adapté (acteurs associatifs et autorités publiques)
- Choisir un format de comité de suivi qui permet à tous les acteurs de s'exprimer
- Suivi régulier des avancées et réunions semestrielles

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : VNF, Métropole de Lyon et communes concernées
- **Partenaires techniques** : associations sportives et de loisirs, CROSF, fédération de pêche

Éléments financiers

- **Fonctionnement** : 0,2 ETP / an



Développer de nouveaux sites dédiés aux activités nautiques

En phase de planification

En progression

Partiellement achevée

Quasi achevée

Terminée

Objectif :

1. Etudier la faisabilité de nouveaux sites

Description :

Marqueur de la réappropriation des cours d'eau, le développement des pratiques de loisirs nautiques sans encadrement questionne les associations et les acteurs du sport. Des besoins nouveaux et des conflits d'usages apparaissent et impliquent de développer de nouveaux sites dédiés à la pratique de sports nautiques. Il s'agira également de préserver les rampes de mise à l'eau (activités nautiques, pêche).

Au regard de la réglementation et des possibles conflits d'usages :

- Métropole de Lyon, VNF et les communes étudieront le développement de nouveaux sites
- VNF pourrait proposer une évolution du règlement de Police de la navigation afin d'interdire la pratique de certaines activités nautiques en cas de conflits d'usages avérés et / ou de nuisances (jet-ski par exemple).



Etat d'avancement au 1er juin 2024 :

Projet de nouveau bassin d'aviron sur Albigny porté par la commune et le CAL et pris en compte dans les réflexions du projet urbain de la Loupe

Temporalité de l'action

- **Mise en œuvre** : moyen-terme
- **Niveau de priorité** : moyen
- **Niveau de maturité** : faible

Localisation et enjeux urbains associés :

- Projet de bassin à Albigny-sur-Saône pour l'aviron
- Rive droite de la Saône (Quai Jaÿr)
- Ancienne écluse de Caluire-et-Cuire pour une éventuelle reconversion en site de loisirs nautiques
- Bassin de joute de la Mulatière : fonction à conforter
- Base nautique à Givors (hors périmètre SURF)...

Les prérequis opérationnels et conditions de mise en œuvre :

- Cohabitation avec les autres usages
- Renforcement de l'information et de la signalétique

Portage et pilotage

- **Pilotage principal** : Métropole de Lyon, VNF et communes concernées
- **Partenaires techniques** : associations sportives et de loisirs, CROSF

Éléments financiers

- **Investissements** : 200 000 € dont travaux club de joutes à la Mulatière
- **PM Coût moyen des aménagements** :
 - 500€/m² pour un ponton sans duc d'albe
 - 30 000€ pour un ponton flottant simple